



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/22 du 27 mars 2024

OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS

GOUTER DE PRINTEMPS DU MERCREDI 15 MAI 2024 : FIXATION D'UNE TARIFICATION POUR LES SENIORS HORS SANNOISIENS

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-Sept Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Treize Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Esaïe SAGBOHAN
M. Gilles HEURFIN
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Sylvie ENGUERRAND

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20240327-DE-22-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240327-DE-22-2024-DE
A.R. du 28 Mars 2024
Publié le 02 avril 2024
Le Président

N°2024/22 du 27 mars 2024

Bernard JAMET



OBJET : CCAS – ANIMATIONS SENIORS

GOÛTER DE PRINTEMPS DU MERCREDI 15 MAI 2024 : FIXATION D'UNE TARIFICATION POUR LES SENIORS HORS SANNOISIENS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le Goûter de printemps qu'organise, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à l'attention des retraités Sannoisiens de 65 ans et plus,

Considérant la demande faite régulièrement, par les seniors invités au Goûter de printemps de venir accompagnés de leur ami(e) non Sannoisien(ne) ou de leur ami(e) ne vivant pas à leur domicile et n'ayant pas l'âge requis,

Considérant que pour ces personnes, une participation financière est demandée,

Considérant que ce moment de convivialité se déroulera cette année, **le mercredi 15 mai 2024,**

Considérant le coût de cette action,

Considérant qu'aucune participation n'est exigée des seniors Sannoisiens,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 8

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : de fixer à 12 €, le tarif du Goûter de printemps pour les non Sannoisiens ou les Sannoisiens hors critère de participation accompagnant des seniors invités,

Article 2 : d'indiquer que les participations financières seront encaissées par le régisseur du CCAS.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Stéphanie MORGAND
Directrice du CCAS